



**PROGRAMME D'ACTION POUR LA GEORGIE  
2004 – PARTIE II**

**1. Identification**

Ligne budgétaire	190601
Allocation financière	<i>12 millions d'euros</i>
Base juridique	Règlement (CE, Euratom) n° 99/2000 du Conseil, du 29 décembre 1999, relatif à la fourniture d'une assistance aux États partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale

**2. Revue de la situation du pays**

La révolution de velours du 23 novembre 2003 a conduit à de nouvelles élections présidentielles le 4 janvier 2004 et à l'élection de M. Saakashvili à la présidence. Des changements considérables ont eu lieu depuis lors dans les principaux ministères (finances, justice, intérieur, économie, etc.). Des changements constitutionnels sont également intervenus, notamment l'établissement d'un cabinet des ministres. Des aménagements ont été introduits au sujet du rôle du coordinateur national TACIS, qui a vu ses compétences élargies à l'ensemble de l'assistance communautaire en Géorgie.

De nouvelles élections parlementaires ont été organisées le 28 mars 2004. Deux partis ont obtenu des sièges au sein du nouveau parlement: le Mouvement national du président Saakashvili, qui a reçu 66,24% des votes enregistrés, et l'opposition de droite – les «Industrialistes», qui ont reçu 7,96% des voix. Le 22 avril, Nino Burjanadze a été élu au poste de président du parlement par 159 voix contre une (et quelques abstentions).

Les changements politiques survenus en Géorgie depuis fin 2003 ont conduit à des engagements de la part du gouvernement géorgien. Les réformes démocratiques qu'il entend mener ont pour objectif d'accroître la stabilité politique, de renforcer l'État de droit et de mener le pays sur la voie de la stabilisation économique. Ces changements ont d'ores et déjà enclenché des réformes substantielles dans toutes les institutions gouvernementales. Des premiers résultats ont été enregistrés dans la lutte contre la corruption et la restauration de l'intégrité de l'État. Suite à la réunification pacifique de la région semi-autonome d'Adjarie avec la Géorgie, intervenue en mai 2004, priorité absolue a été donnée à la résolution de la question du statut des régions sécessionnistes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud. Les événements militaires survenus récemment en Ossétie du Sud soulignent la nécessité d'utiliser tous les moyens possibles pour trouver une solution politique au conflit et améliorer les relations avec la Russie.

Cela étant, bon nombre de changements structurels et stratégiques sont encore nécessaires pour normaliser la vie politique, sociale et économique de la Géorgie à long terme. L'adoption par le nouveau gouvernement du PDERP (programme de développement économique et de réduction de la pauvreté), l'accord conclu avec le

Fonds monétaire international sur un programme qui mettra en place un cadre macroéconomique de soutien sur la période 2004 / 2007 sont autant d'importants pas en avant dans la perspective de ces réformes stratégiques.

Le nouveau gouvernement a fait de l'intégration à l'UE sa priorité (un nouveau poste a été créé à cette fin et Mme Tamara Beruchashvili, le coordinateur national Tacis, a été désignée au poste de secrétaire d'État à l'intégration européenne), comme l'inclusion de la Géorgie dans la politique européenne de voisinage. Le 14 juin 2004, le Conseil a décidé d'inclure la Géorgie ainsi que les deux autres pays du Caucase du Sud dans la politique européenne de voisinage. Cette décision marque un pas en avant important dans l'engagement de l'UE dans cette région. Chacun de ces pays aura la possibilité de développer ses liens avec l'UE et sera traité en fonction de ses caractéristiques intrinsèques, conformément à la politique générale de la PEV.

Cette nouvelle situation politique créée, cela va sans dire, de nouvelles attentes en termes de coopération avec la CE, les gouvernements concernés demandant avec insistance des aides pour la mise en œuvre des programmes de réformes institutionnelles.

Lors d'une importante conférence réunissant les bailleurs de fonds à Bruxelles les 16 et 17 juin 2004, le gouvernement a présenté sa *Vision stratégique et ses priorités urgentes de financement 2004-2006*. Les bailleurs de fonds communautaires ont accueilli favorablement ce document et se sont engagés à fournir environ 850 millions d'euros pour satisfaire les besoins urgents du pays durant cette période. Le montant promis est destiné à l'aide budgétaire et aux investissements urgents dans les domaines suivants: énergie, gouvernance, réduction de la pauvreté, aide sociale à l'enfance, réhabilitation des infrastructures clés et sécurité alimentaire.

### 3. Résumé du programme d'action

Depuis les élections présidentielles et parlementaires de janvier et mars 2004, le gouvernement géorgien s'est engagé à mettre en œuvre un programme de relèvement national visant à freiner la corruption et la mauvaise gestion, à réduire la pauvreté et assurer une croissance économique soutenue dans le pays. L'Union européenne, à de nombreuses occasions, a exprimé sa volonté de soutenir ces réformes absolument indispensables pour le pays.

Suite à l'adoption du programme TACIS 2004 pour la Géorgie par le comité TACIS du 9 juillet 2004, doté d'un montant de 15 millions d'euros, ce second programme découle des crédits additionnels promis par la Commission lors de la conférence des bailleurs de fonds de Bruxelles les 16 et 17 juin 2004 et prend en considération les priorités géorgiennes exprimées à cette occasion.

Par ailleurs, le présent programme d'action s'inscrit dans le droit fil du programme indicatif national 2004 / 2006 et vient compléter les mesures adoptées par la Commission en juillet 2004. À cet égard, il s'attaque aux deux principaux domaines de coopération identifiés dans le document de stratégie par pays: **soutien aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives et appui destiné à**

**atténuer les conséquences sociales de la transition.** Une aide est également fournie pour le développement et le renforcement des services de statistiques du gouvernement.

Par ailleurs, le présent programme d'action prend en compte les activités actuelles du mécanisme de réaction rapide visant à renforcer l'État de droit et le processus démocratiques en Géorgie et fait office, à cet égard, de suivi cohérent et à long terme assurant la viabilité nécessaire.

### **3.1 Soutien aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives**

Contexte: la gouvernance géorgienne s'est caractérisée par des pratiques généralement corrompues qui freinaient l'efficacité du secteur public et le développement du secteur privé. Les lois n'étaient pas appliquées sur un mode transparent et uniforme. Le marché noir croissait, érodant constamment l'assiette fiscale.

Le nouveau gouvernement géorgien s'est fortement engagé à éradiquer la corruption et à mener des réformes en matière de gouvernance. Son objectif stratégique consiste à créer une fonction publique efficace, professionnelle, intègre et transparente qui respecte les principes démocratiques, met en œuvre des objectifs sociaux et offre des services publics compétents. Pour y parvenir, des réformes considérables ont d'ores et déjà été lancées et il est absolument crucial d'encourager les progrès à venir.

Politique du pays bénéficiaire en matière de coopération: le nouveau gouvernement a lancé une réforme fondamentale de l'administration publique et tous les ministères sont confrontés au besoin urgent de créer, ex nihilo, de nouveaux systèmes de gestion, notamment en termes d'élaboration des politiques et de gestion organisationnelle et financière.

Le parlement vient d'entamer un mandat de quatre ans et tant son rôle que son professionnalisme doivent être améliorés et renforcés afin qu'il confirme son statut d'organe représentatif des citoyens géorgiens par excellence et de contrôle du pouvoir exécutif.

Parmi les réformes de l'administration publique, le gouvernement géorgien a prévu, dans ses priorités, la réforme fiscale et la réforme des finances publiques dans le but de favoriser le développement du secteur privé.

Cohérence avec la politique de coopération de la CE: l'objectif global du présent programme est de prolonger l'appui au processus démocratique en Géorgie et au renforcement de l'État de droit. Le présent programme vise à améliorer la bonne gouvernance et l'efficacité et la transparence des institutions. Pour favoriser le développement des ressources humaines, une attention particulière sera accordée à l'égalité hommes/femmes dans les institutions ciblées.

Cohérence avec le PIN: le PIN prévoit comme domaine prioritaire d'intervention l'appui destiné à atténuer les effets des réformes institutionnelles, juridiques et administratives. La réforme du système judiciaire et de la police y est mentionnée comme une priorité, dont l'objectif est le suivant: *contribution globale au renforcement des institutions judiciaires de l'État et transition économique viable par le renforcement de l'État de droit, notamment son renforcement avec le concours de la société civile.*

La vision stratégique du gouvernement indique que les mesures de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption sont une priorité et un domaine d'intervention urgent. Au sein de cette priorité, le document stratégique identifie l'objectif politique suivant à soutenir de façon urgente: *créer une fonction publique efficace, professionnelle et transparente par la réforme des systèmes de police et judiciaire; et par des réformes de l'administration et de la fonction publique*

### Projets identifiés :

**1) Réforme juridique et administrative:** le projet proposé a pour but de fournir un soutien aux trois réformes suivantes lancées par le gouvernement géorgien:

#### Soutien aux réformes du ministère de la justice

Le ministère de la justice a dû assumer des responsabilités croissantes ces dernières années. Le système pénitentiaire est passé sous son autorité en janvier 1999 et, depuis novembre 2003, d'autres compétences ont été incorporées dans son portefeuille. L'établissement de procédures d'inscription immédiate au registre civil et la création d'un nouveau code de procédure pénale comptent parmi les nouveaux défis à relever, alors que le corps administratif du ministère se caractérise par son manque d'efficacité et d'efficience, conséquence d'une négligence généralisée par le passé.

En fonction des résultats et des perspectives du conseil politique en cours dans le cadre du «mécanisme de réaction rapide», l'objectif global de ce projet sera de poursuivre le soutien accordé au ministère de la justice qui tente d'exercer ses nouvelles responsabilités par le biais d'une réforme interne globale de l'administration et de la gestion publiques.

Les objectifs spécifiques sont:

- le soutien à une réforme interne globale de l'administration et de la gestion publiques, parallèlement aux réformes globales menées dans l'administration publique;
- le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines du ministère
- l'amélioration des procédures de recrutement, du système reposant sur le mérite, du professionnalisme et des conditions de travail des collaborateurs du ministère
- l'amélioration des relations entre le ministère de la justice, le ministère de l'intérieur, et d'autres organes de police (notamment les institutions de formation)
- le renforcement des capacités du ministère concernant les instruments et la législation de l'UE;
- la poursuite du soutien au développement et à la mise en œuvre d'un système d'inscription immédiate au registre civil.

## Soutien de la réforme du parlement

L'objectif général du projet est de contribuer au développement et à la consolidation des institutions démocratiques de la Géorgie en favorisant l'efficacité et la transparence de leur environnement de travail, par le biais d'un renforcement des capacités, du professionnalisme et de la fiabilité du Parlement géorgien.

Au vu des résultats des projets soutenus par le mécanisme de réaction rapide, les objectifs spécifiques du projet TACIS sont les suivants:

- 1) améliorer le professionnalisme et les conditions de travail du parlement;
- 2) renforcer le parlement dans sa fonction de contrôle du pouvoir exécutif;
- 3) renforcer les capacités du parlement en termes de politiques et de législations de l'UE;
- 4) améliorer les relations entre le parlement, la société civile et les groupes d'intérêt
- 5) établir une relation fructueuse entre le Parlement géorgien, les parlements des États membres de l'UE, les parlements des États voisins et le Parlement européen.

## Soutien de la réforme des douanes et de l'administration fiscale

L'objectif global de ce programme est d'améliorer la perception des recettes en Géorgie et la transparence de cette perception grâce à l'adoption d'un nouveau code fiscal prévu pour fin 2004. Cet objectif devra être atteint par le renforcement des douanes et de l'administration fiscale ainsi que par la coordination et la coopération entre les deux services.

*Administration fiscale:*

- 1) **Renforcement des capacités de l'administration fiscale:** notamment les services d'inspection des niveaux central et régional afin d'améliorer la performance institutionnelle.
- 2) **Améliorer la sensibilisation du public:** le présent programme informera le grand public sur les droits et devoirs du contribuable au fur et à mesure de l'introduction de nouvelles procédures et de la réorganisation de l'administration fiscale.

*Douanes:*

- 1) **Droit douanier dérivé:** il sera nécessaire de définir de nouvelles mesures de droit dérivé et d'organiser des formations complémentaires afin d'embrancher sur le nouveau code douanier et de permettre sa mise en œuvre adéquate.
- 2) **Capacité d'évaluation des risques:** afin d'améliorer la planification stratégique du service des douanes, sa capacité d'analyse des risques devra être étoffée. Une telle capacité permettrait aux douanes d'identifier les domaines clés sur lesquels elle doit concentrer son travail.

## **2) Établissement d'un Centre des études européennes au sein de l'université d'État de Tbilissi**

La nouvelle situation politique et l'agenda international du gouvernement confèrent aux universités géorgiennes un rôle de choix dans la préparation des futurs

responsables du développement démocratique et économique du pays ainsi que des objectifs du gouvernement en termes internationaux et européens. À cette fin, il importe de créer les capacités et les structures requises au sein du système universitaire, qu'il s'agisse de législation européenne, d'économie, d'histoire et de sciences politiques.

L'objectif global du projet est de contribuer au processus démocratique et à la transition économique de la Géorgie et de lui permettre de rencontrer les exigences de la stratégie européenne de voisinage.

Son objectif spécifique est l'établissement d'un Centre des études européennes au sein de l'université d'État de Tbilissi afin de contribuer à la création des capacités nécessaires tant du point de vue des ressources humaines chargées de maîtriser les questions liées à l'UE, qu'elles relèvent de la sphère juridique ou économique, que des capacités de recherche.

### **3. 2 Appui destiné à atténuer les conséquences sociales de la transition**

Contexte: en dépit de certaines évolutions positives, la situation socio-économique globale de la Géorgie demeure pour le moins difficile. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, selon l'enquête de 2003, s'élève à 54,5 % et la proportion de la population vivant dans la pauvreté extrême atteint quant à elle 16,6 %.

Le niveau peu élevé de la croissance économique entraîne une augmentation du nombre de ménages vulnérables et du risque de les voir tomber dans la pauvreté extrême. 28% des revenus des groupes de population paupérisés dépendent du système de protection sociale, déstabilisé par le caractère inadéquat de l'assiette fiscale, le manque de discipline budgétaire et de gouvernance, par la corruption, le vieillissement de la population (en 2003, les retraités représentaient 19,5 % de la population totale) et les déficiences du ciblage des transferts sociaux. Les montants des allocations (prestations de service social, prestations d'invalidité, allocations sociales, etc.) octroyées par le système de sécurité sociale sont très bas. Les déficiences de l'exécution du budget conduisent à l'accumulation d'arriérés dans le paiement des allocations sociales et des retraites. Selon une enquête récente, près de 80 % des enfants se trouvant dans des établissements surveillés y sont pour des raisons de pauvreté.

Le nouveau gouvernement géorgien a pleinement avalisé le PDERP (programme de développement économique et de réduction de la pauvreté) adopté en juin 2003 et a l'intention de créer les outils, capacités et liens nécessaires avec le budget de l'État pour améliorer les allocations de ressources et soutenir les réformes du secteur social.

Politique de coopération du pays bénéficiaire: le PDERP sollicite expressément l'adoption de «méthodes universellement acceptées de réintégration des enfants privés de soins parentaux». Par ailleurs, le plan national d'action pour l'enfance (PNAE) mentionne spécifiquement la nécessité de réduire le nombre de ces enfants résidant dans des établissements surveillés. Ces deux documents stratégiques exigent des réformes approfondies du système de protection sociale, notamment le système de protection de l'enfance.

Cohérence avec la politique de coopération de la CE: le programme se trouve dans le droit fil de la communication de la Commission sur l'intégration des programmes d'assistance communautaire au sein des priorités des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) dans les pays où ces DSRP ont été approuvés

Cohérence avec le PIN: le PIN/DSP 2004-2006 révisé pour la Géorgie fournit un soutien en abordant les conséquences sociales de la transition. Les activités déployées dans ce domaine se concentreront sur «l'amélioration du ciblage de l'assistance sociale, notamment les enfants et les familles pauvres» (paragraphe 6.2.2 du DSP/PIN).

La vision stratégique des réformes gouvernementales indique que la protection des personnes vulnérables est considérée comme l'une des priorités principales du pays, notamment la protection sociale et la protection de l'enfance.

Projets identifiés :

### **Soutien de la réforme de l'aide sociale à l'enfance en Géorgie**

L'objectif global du projet est de soutenir le gouvernement géorgien dans ses efforts de réforme du système national de protection de l'enfance. Le projet fournira une assistance technique à la réforme du système national de protection de l'enfance en vue de la suppression progressive du réseau d'établissements surveillés, coûteux et préjudiciable, tout en développant des solutions de prise en charge alternatives, tout à la fois coordonnées, communautaires et viables.

les objectifs spécifiques envisagés par le projet sont:

- renforcer la capacité du gouvernement géorgien en matière d'analyse des politiques et de prise de décision se rapportant à la protection de l'enfance;
- appuyer le gouvernement dans la définition d'un filet de sécurité sociale ciblé qui rencontre les besoins des familles et des enfants risquant l'abandon;
- assister l'unité politique/coordination nouvellement créée quant à la définition de modèles alternatifs de fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance, revue de la législation actuelle et développement d'une stratégie globale pour le secteur;
- accroître la sensibilisation du public et améliorer les initiatives des communautés locales visant à mettre en œuvre des formes alternatives d'aide sociale à l'enfance.

### **3.3 Statistiques**

Un appui sera donné au département d'État des statistiques de Géorgie: l'objectif principal est de fournir un soutien au développement d'un système statistique viable. Un tel projet implique l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de la comparabilité des données, dans le respect des exigences de l'APC, l'introduction de méthodologies, de classifications et de normes statistiques internationales. Une importance particulière est accordée au développement de statistiques sociales, outil nécessaire pour contrôler les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement économique et à l'amélioration des statistiques relatives au commerce extérieur. L'AT comprend le développement des aptitudes et du savoir-faire locaux et

l'introduction d'une infrastructure IT adéquate. Le renforcement des capacités doit inclure l'amélioration des connaissances dans les bureaux régionaux des statistiques.

#### **4. Enseignements tirés de l'assistance communautaire passée**

Depuis 1992, l'UE apporte son soutien à la Géorgie par le biais de divers programmes, notamment TACIS, ECHO, FEOGA, Sécurité alimentaire, Aide financière exceptionnelle, Réhabilitation, Actions conjointes PESC et Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Conformément à l'accord de partenariat et de coopération (APC) qui est entré en vigueur en 1999, l'UE s'est fixé comme objectif de coopération d'instaurer avec la Géorgie des relations propres à favoriser le respect des principes démocratiques, de l'État de droit, des droits de l'homme et à consolider l'économie de marché. L'APC prévoit la libéralisation des échanges et la coopération dans un large éventail de domaines. Soutenant la mise en œuvre de l'APC et fournissant une assistance sous forme d'aide non remboursable au profit de projets dans un domaine prioritaire sélectionné, Tacis est l'instrument de soutien par excellence.

Entre 1992-2002, la CE a alloué à la Géorgie plus de 372 millions d'euros au total, dont 96 millions par l'intermédiaire de TACIS.

Compte tenu de la nouvelle situation politique en Géorgie et de l'engagement pris par le gouvernement de mettre en œuvre les réformes qui s'imposent, il est absolument fondamental de concentrer le présent programme sur le long terme et sur un appui complémentaire substantiel afin de soutenir, notamment, l'État de droit, le processus démocratique, la croissance économique et la situation sociale.

L'assistance passée de la CE dans les secteurs donnant lieu à un financement au titre du PA actuel et de son statut actuel de mise en œuvre est résumée ci-dessous:

Réforme du ministère de la justice: l'UE a toujours considéré les réformes de la justice en Géorgie comme une priorité. La nouvelle situation politique et le nouvel engagement du gouvernement géorgien de renforcer l'État de droit et de mettre en œuvre des réformes judiciaires ont permis à l'UE de concevoir un soutien plus cohérent et plus fiable dans ce domaine pour les années à venir.

Deux projets ont été lancés dans le cadre du PA 2001 et de la lutte contre la corruption: 1) la réforme de la liberté surveillée, et 2) la réforme du système pénitentiaire. Une deuxième phase a été développée dans le PA 2004 – la partie I sera développée et mise en œuvre sur la base des résultats de la première phase. À long terme, ces projets amélioreront la gestion de la liberté surveillée et du système pénitentiaire (ministère de la justice) en termes d'efficacité, d'efficacité et de transparence. Se fondant sur les résultats et les perspectives du conseil politique en cours, un troisième projet devra appuyer l'établissement de services de liberté surveillée à Tbilissi et dans les régions.

Réforme du Parlement géorgien: dans le cadre du programme d'action 1998, un premier programme TACIS a été mis en œuvre pour renforcer la capacité institutionnelle du parlement, avant tout en se concentrant sur ses ressources

humaines. Le projet a aussi aidé à établir des relations entre le parlement géorgien et deux parlements des pays de l'UE.

Dans le contexte de la nouvelle situation politique en Géorgie, la poursuite d'une réforme en profondeur du parlement a été identifiée comme une priorité. Le parlement se trouve à l'entame d'une législature de quatre ans et bon nombre de ses membres ont l'intention d'encourager sa réforme afin que l'institution devienne le principal organe représentatif des citoyens géorgiens.

Grâce au mécanisme de réaction rapide, un projet de conseil politique a été lancé afin de préparer et de lancer sans tarder cette assistance à plus long terme qui doit améliorer l'efficacité et l'efficience technique et opérationnelle du personnel du parlement et des parlementaires quant à leur rôle législatif et de contrôle du pouvoir exécutif.

Soutien aux réformes des douanes et de l'administration fiscale: dans le cadre du PA 1998, un projet TACIS intitulé «Mise en œuvre des réglementations et des procédures douanières» s'est achevé récemment. Les services douaniers disposent désormais d'un code douanier et de propositions pour des réformes de leur gestion. Le code douanier sera présenté au parlement géorgien en septembre 2004. Par ailleurs, un projet de conseil politique est en cours concernant la poursuite du soutien au service des douanes afin d'identifier et d'établir les priorités de ses besoins quant au développement d'une législation dérivée.

Concernant l'administration fiscale, un projet de conseil politique a soutenu la rédaction d'un nouveau code de l'administration fiscale, qui devrait être révisé selon le nouveau code fiscal.

Centre des études européennes de l'université d'État de Tbilissi: depuis 2002, le projet GEPLAC a mis en œuvre un programme universitaire comprenant des conférences et des séminaires proposés aux étudiants dans des domaines relatifs à l'APC. Il est néanmoins nécessaire de soutenir le développement d'une approche élargie des problèmes liés à l'Union européenne (législation, économie, etc.) dans la perspective de la politique européenne de voisinage, en fournissant des qualifications universitaires, de décision et de gestion aux responsables actuels et futurs de l'intégration à l'UE.

Soutien à la réforme de l'aide sociale à l'enfance: Le programme de sécurité alimentaire de la CE en Géorgie a été le fer de lance du soutien à la réforme du système de protection sociale de l'enfance. Le PSA est un programme d'aide budgétaire qui, avec d'autres secteurs, met l'accent sur l'aide aux enfants hébergés dans des établissements fermés et aux enfants privés de soin parental par l'amélioration de leurs conditions de vie et des mesures assurant leur intégration au sein de la société. Le PSA de la CE appuie également un programme d'assistance familiale destiné aux couches les plus vulnérables de la population.

## **5. Actions complémentaires**

L'assistance de la CE à la Géorgie en 2004 a été fournie par le biais des instruments suivants: programmes nationaux et régionaux TACIS, IEDDH, cofinancement ONG, mécanisme de réaction rapide, programmes de sécurité alimentaire, ECHO, assistance financière exceptionnelle.

Une assistance complémentaire est prévue pour la réhabilitation des zones touchées par les conflits. Suite à une mission d'évaluation des besoins réalisée par le PNUD en Abkhazie, l'identification des projets que devra soutenir le programme de réhabilitation est en cours de finalisation.

Outre les projets fournissant un soutien au ministère de la justice et au parlement, et pour poursuivre l'aide octroyée au gouvernement géorgien, une mission sur l'État de droit du Conseil de l'UE a été déployée en juillet 2004. L'action Eurojust THEMIS assiste le gouvernement géorgien dans le développement d'une stratégie horizontale à même de guider le processus de réforme de la justice pénale vers les normes internationales et des droits de l'homme européens. Les activités TACIS compléteront cette mission.

Le mécanisme de réaction rapide a lancé un appui de 6 mois au ministère de la justice afin de l'aider immédiatement à la mise en œuvre de ses nouvelles responsabilités. Le ministère de la justice est une institution centrale en termes de politiques relatives à l'État de droit et de réformes à lancer sans plus attendre.

Autres bailleurs de fonds :

Pour les réformes institutionnelle, juridique et administrative: Banque mondiale, OSCE, PNUD, Transparency International, département américain de la justice.

Pour les conséquences sociales de la transition: en 2001, le gouvernement a formé avec des agences internationales et locales actives dans la protection de l'enfance un groupe de travail baptisé «désinstitutionalisation» (**GTD**). Sont membres du GTD: CE-PSA, UNICEF, World Vision, EveryChild, le groupe d'initiative sur la politique sociale, The First Step Foundation, la Banque mondiale, les représentants des ministères de l'éducation, du travail, de la santé et des affaires sociales, de la chancellerie d'État, l'office du médiateur, etc.

## **6. Coordination avec d'autres bailleurs de fonds**

Suite à la conférence des bailleurs de fonds de Bruxelles des 16 et 17 juin, une unité spéciale de coordination de l'assistance a été établie dans le bureau du premier ministre.

Des réunions régulières se tiennent à Tbilissi avec les bailleurs de fonds afin d'échanger des informations et de discuter des stratégies à adopter. Toutes les six semaines, la délégation organise une table ronde avec les États membres de l'UE pour discuter des problèmes liés à la coopération et de la coordination

notamment concernant le soutien

- au ministère de la justice: la coordination sera assurée avec le programme conjoint CE-Conseil de l'Europe, le département américain de la justice et l'OSCE (registre civil).
- au parlement: PNUD, Conseil de l'Europe et ONG impliquées: Transparency International, institut démocratique national ;
- aux réformes des douanes et de l'administration fiscale: le trésor américain (soutien à une unité fiscale élargie), USAID (équipements IT pour le département fiscal) ;

- au système d'aide sociale à l'enfance: UNICEF, USAID (enfants handicapés), PNUD (amélioration du ciblage des familles pauvres et extrêmement pauvres). Par ailleurs, le projet TACIS fera partie du groupe de travail désinstitutionnalisation (GTD) représenté par tous les bailleurs de fonds concernés, notamment le PSA de la CE, le gouvernement, des ONG internationales et locales.

## 7. Coûts et financement

### Programme d'action Tacis 2004 – partie II

<b>Domaine de coopération 1 : soutien aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives</b>	<b>Millions d'euros 8,8</b>
1.1. Réforme juridique et administrative	7,5
1.2 Centre des études européennes de l'université de Tbilissi	1,3
<b>Domaine de coopération 2 : conséquences sociales de la transition</b>	<b>2,5</b>
2.1 Soutien à la réforme de l'aide sociale à l'enfance	2,5
<b>Autres</b>	<b>0,7</b>
Statistiques	0,5
Réserve	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>12,0</b>